



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



14 novembre 2020

Dossier de presse

2^e comité interministériel aux ruralités

Sommaire

p. 03

Éditorial

p. 04

Les chiffres clés sur la ruralité

p. 05

Ce qu'il faut retenir
du 2^e Comité interministériel aux ruralités

p. 06

3 questions à Joël Giraud

p. 07

La mission Agenda rural

p. 08

Le comité interministériel aux ruralités (CIR),
un rendez-vous phare de l'Agenda rural

p. 9

La relance au service de l'Agenda rural

p. 20

Un an d'action de l'Agenda rural :
des actions concrètes au service de la ruralité

p. 25

Les résultats en cartes



Ce second Comité interministériel aux ruralités prend place dans un contexte inédit. Notre pays est, depuis mars, confronté à une crise sanitaire d'une ampleur exceptionnelle. Devant le renouveau des défis, nous avons décidé de nous appuyer sur le travail déjà engagé par l'Agenda rural pour accélérer le déploiement des mesures de ce plan d'action, ce qui s'est d'ailleurs traduit par la création d'un secrétariat d'État dédié à la ruralité. Désormais, fort des enseignements de cette première année de mise en œuvre, et à l'heure d'un Plan de relance particulièrement ambitieux, nous sommes collectivement en mesure de concrétiser les grandes transitions dans les territoires ruraux.


Nous devons en effet, plus que jamais, accompagner leur redynamisation. Ces derniers mois, les ruralités ont montré toute leur capacité de résilience et d'innovation, renforçant encore dans le même temps leur place dans le cœur des Français. Mais certains territoires et populations plus fragiles sont également particulièrement exposés aux conséquences de la crise. Nous avons donc engagé un vaste travail avec l'INSEE pour refondre la définition de la ruralité, afin de bien prendre la mesure de leurs dynamiques et de leurs besoins, et surtout de se donner les moyens d'y apporter les accompagnements les plus adaptés.

Ce second Comité interministériel aux ruralités se doit en effet d'être à la hauteur des enjeux actuels. Le premier d'entre eux : renforcer l'égalité des chances pour les jeunes des territoires ruraux. Pour cela, nous allons déployer 33 campus connectés d'ici la rentrée 2021, faire bénéficier 20 000 jeunes du dispositif des « cordées de la réussite » et lancer le volontariat territorial en administration, qui donnera aux jeunes des opportunités sur tout le territoire.

Second objectif : renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Pour ce faire, nous poursuivons le déploiement des programmes « France Services », avec 323 nouvelles labellisations, ainsi que « Petites Villes de Demain », inauguré le 1^{er} octobre dernier.

Nous réalisons également des investissements accrus en faveur de la santé, des commerces de proximité et du numérique, avec 240 millions d'euros supplémentaires dédiés au très haut débit. Enfin, nous intégrons toujours davantage les territoires ruraux dans les politiques publiques, notamment pour qu'ils bénéficient des moyens du plan de relance, particulièrement pour accélérer la transition écologique. Pour ce faire, nous allons mettre en place très prochainement les premiers « Contrats de relance et de transition écologique ».

Cette convergence sans cesse accrue entre les mesures de l'Agenda rural et l'ensemble des politiques visant à renforcer la cohésion des territoires est déterminante. Dans les territoires, elle s'incarne par la mise en disposition de l'offre d'ingénierie de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, qui permet de concrétiser les stratégies et projets des collectivités, au plus près de leurs besoins et de ceux de leurs habitants. C'est le fameux « cousu main ».

Les territoires ruraux sont bien au cœur de la nouvelle donne territoriale que nous bâtissons avec l'ensemble des acteurs locaux depuis 2017. Son objectif : lutter contre les inégalités territoriales et les assignations à résidence. Ses piliers : accompagner, différencier, libérer. Sa méthode : co-construire des solutions « sur-mesure ». C'est comme cela qu'ensemble nous continuerons à faire de la ruralité des « territoires d'avenir ». 



Jean Castex
Premier ministre



Jacqueline Gourault
Ministre de la Cohésion
des territoires et des
Relations avec les
collectivités territoriales.

Un désir croissant de ruralité

45 %

des Français
préféreraient
vivre à la campagne
« dans l'idéal »*



80 %

des communes
rurales sont en
croissance
démographique

La ruralité, c'est plus de

30 000 communes



1 Français sur 3
habite en
zone rurale

soit plus de

21 millions

d'habitants



Des campagnes actives



85 %

des personnes
s'installant
en zone rurale
sont actives



18 %

des emplois en
zone rurale sont des
emplois industriels
(11 % dans les autres territoires)

* L'enquête AMF-Cevipof – Sciences-Po – Septembre 2019

Ce qu'il faut retenir

du 2^e Comité interministériel aux ruralités

5 milliards d'euros

du plan de relance bénéficieront aux territoires ruraux, et chaque comité interministériel aux ruralités sera l'occasion de faire le point sur ces crédits

+ 240 millions d'euros

supplémentaires pour accélérer la couverture en internet fixe, le taux de déploiement de la fibre étant déjà passé de 30 % à 50 % depuis 2017

Prolongation des **ZRR** jusqu'au 31 décembre 2022

800 volontaires territoriaux

pour que des jeunes soutiennent en ingénierie les collectivités des territoires ruraux et les aident à bénéficier du plan de relance

Intensification du **soutien au commerce en zones rurales,**

via l'accompagnement de 1 000 restaurants dans le cadre du fonds de soutien au tourisme durable, des exonérations fiscales, de nouvelles licences IV, et le soutien à des cafés qui risquent la fermeture dans le cadre de l'initiative « 1 000 cafés »

96 % du territoire

est couvert en 4G par au moins 1 opérateur mobile, contre 89 % en 2018 ; 76 % par les 4 opérateurs, contre 45 % il y a deux ans

323 France Services

supplémentaires labellisées en octobre, ce qui porte à 856 le nombre de France services labellisées

170 communes

nouvellement labellisées **Petites villes de demain** dans 3 régions

19 campus connectés

ont déjà été ouverts dans des départements à dominance rurale, sur les 33 prévus d'ici 2022

80 millions d'euros

supplémentaires pour les territoires qui s'engagent pour les circuits courts et la qualité de l'alimentation en élaborant des projets alimentaires territoriaux (PAT)

Soutien renforcé aux territoires qui valorisent leur patrimoine, avec la signature d'une convention avec la Fondation du **patrimoine** pour créer **100 labels** ouvrant droit à des exonérations fiscales dans les petites villes de demain



3 questions à Joël Giraud

secrétaire d'État chargé de la ruralité

Pour quelles raisons un secrétariat d'État à la Ruralité a-t-il été créé ?

La création d'un secrétariat à la Ruralité est un signe fort qui était réclamé par de nombreux acteurs et partenaires du monde rural. Elle va permettre de renforcer la gouvernance de l'Agenda rural. Ma mission première est en effet de mener à bon port l'Agenda rural, d'assurer son suivi et sa mise en œuvre. Plus largement, je suis chargé de la politique d'accompagnement, de développement et de mise en valeur des espaces ruraux.

En clair, au sein du Gouvernement, je suis la voix des territoires ruraux et je veille aux intérêts du monde rural dans les politiques publiques qui sont conçues.

Quels sont les objectifs du Gouvernement pour la ruralité ?

Notre premier objectif est de permettre à chaque citoyen de s'épanouir dans sa vie de famille, dans ses études, dans son travail et dans ses loisirs dans les mêmes conditions quel que soit son lieu de résidence. Notre action pour la ruralité s'inscrit dans une démarche de réduction des inégalités territoriales. Il s'agit au fond de faire vivre la promesse républicaine d'égalité dans toutes ses composantes : égalité des chances, égalité d'accès aux services publics, égalité des territoires.

Mais notre ambition va plus loin. Il ne s'agit pas seulement de corriger des inégalités mais bien d'accompagner une véritable reconnaissance de la ruralité en phase avec les défis contemporains.

Chacun a pris conscience depuis quelques années qu'il fallait mieux tenir compte des aménités rurales, c'est-à-dire de tous les bienfaits qu'apporte gratuitement la nature en terme de biodiversité, de paysages et d'équilibre du territoire. Les citoyens aussi sont de plus en plus nombreux à vouloir s'installer dans les zones rurales où ils espèrent trouver un mode de vie plus sain. La crise sanitaire que nous traversons depuis mars a renforcé ces aspirations.

Il ne s'agit donc plus de penser la ruralité uniquement comme un problème à traiter ou comme un défi des politiques d'aménagement du territoire. Il s'agit au contraire de la considérer comme une solution, une partie de la réponse aux bouleversements en cours.

Quel doit être le rôle de l'État pour accompagner les collectivités territoriales dans le monde rural ?

L'action de l'État doit s'adapter aux spécificités de chaque territoire car la ruralité n'est pas un bloc homogène et les problématiques ne sont pas les mêmes partout. L'accompagnement de l'État doit donc être du "cousu-main" au plus près des besoins du territoire. Pour cela, il s'appuie sur l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Cet opérateur joue un rôle de « fabrique à projets » qui est central pour la ruralité. L'offre d'ingénierie de l'agence est indispensable pour les territoires ruraux et elle sera d'ailleurs renforcée en 2021.

La mission Agenda rural



Construit au plus près des préoccupations de nos concitoyens, des acteurs socio-économiques et des maires ruraux, l'Agenda rural soutient le dynamisme de nos campagnes qui sont des territoires d'avenir. Pilier de l'activité agricole, industrielle et du commerce de proximité, je considère que les territoires ruraux sont un atout majeur pour la relance de notre activité économique. »

Daniel Labaronne, député de la 2^e circonscription d'Indre-et-Loire, vice-président de la commission des finances



Avec la crise de la Covid, les territoires ruraux sont devenus un refuge suscitant une envie d'y vivre et d'y travailler. Le maintien des zones de revitalisation rurale (ZRR) était essentiel. L'Agenda rural propose aussi l'amélioration des conditions de vie, c'est acté dans le Ségur de la Santé avec l'augmentation des rémunérations des aides ménagères, aide-soignantes, infirmières, et des retraites des agriculteurs ».

Cécile Gallien, maire de Vorey-sur-Arzon, conseillère départementale de la Haute-Loire, vice-présidente de l'Association des maires de France (AMF)



Ce point d'étape met en évidence la concrétisation de nombreuses propositions de l'Agenda rural. Ensemble, nous devons rester mobilisés et vigilants pour que toutes ses actions impactent au plus près la vie de l'ensemble des habitants de nos villages ».

Dominique Dhumeaux, maire de Fercé-sur-Sarthe, vice-président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF)



Avec les premiers résultats concrets de l'Agenda rural et les nouvelles mesures qu'il porte au sein de ce comité interministériel de la ruralité, l'action publique est désormais à l'écoute des territoires ruraux et de leurs spécificités. En s'inscrivant dans le temps et dans une relation solidaire «urbain-rural», cette mobilisation collective portera ses fruits pour une réelle cohésion des territoires ».

Pierre Jarlier, sénateur honoraire



Alors que la crise économique et sanitaire montre la fragilité du modèle de la concentration, la ruralité est une opportunité à ne pas rater pour Relancer la France. L'Agenda rural marque une première étape nécessaire dans la prise en considération des territoires ruraux. Il convient désormais de poursuivre cet engagement à travers le plan de relance qui devra s'articuler avec l'Agenda rural pour faire bénéficier à notre pays de tous les atouts de nos campagnes. »

Patrice Joly, sénateur de la Nièvre

Le comité interministériel aux ruralités (CIR), un rendez-vous phare de l'Agenda rural



Dévoilé le 20 septembre 2019 par le Premier ministre lors du congrès de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), l'Agenda rural constitue la feuille de route du Gouvernement en faveur des territoires ruraux.

Pour assurer une mise en œuvre concrète et rapide des mesures de l'Agenda rural, le Gouvernement s'est engagé à réunir **deux fois par an** un Comité interministériel aux ruralités. Ces rendez-vous réguliers visent à assurer l'exécution rapide des mesures déployées et à fixer les objectifs prioritaires des mois à venir.

Le premier Comité interministériel aux ruralités s'est réuni le 19 février 2020 dans la commune de Girancourt dans les Vosges.

Le deuxième comité interministériel des ruralités se réunit le 14 novembre 2020 pour accélérer la mobilisation du Gouvernement dans la mise en œuvre de l'Agenda rural autour de quelques grandes priorités et mettre en avant les mesures du plan de relance qui bénéficieront aux territoires ruraux et à leurs habitants.

L'Agenda rural : 181 mesures en faveur des territoires ruraux

L'Agenda rural a été élaboré à partir des propositions du rapport « Ruralités, une ambition à partager », réalisé par des élus connaisseurs des ruralités qui ont formulé 200 propositions en faveur des territoires ruraux. Parmi ces propositions, il a été décidé d'acter la mise en œuvre de 181 mesures.

Les dates clés

29 MARS 2019
Lancement
de la mission
Agenda rural

26 JUILLET 2019
Remise du rapport de
la mission à Jacqueline
Gourault, ministre de la
Cohésion des territoires
et des Relations avec les
collectivités territoriales

20 SEPTEMBRE 2019
Annonce par le Premier
ministre des mesures en
faveur de l'Agenda rural
au congrès de l'AMRF

14 NOVEMBRE 2020
Deuxième comité
interministériel de suivi
de l'Agenda rural en
visioconférence

19 FÉVRIER 2020
Premier comité
interministériel de suivi
de l'Agenda rural à
Girancourt dans les Vosges

La relance au service de l'Agenda rural

Le plan de relance consacre des moyens importants pour de nouvelles mesures qui bénéficieront aux territoires ruraux. Une attention particulière sera portée par l'ensemble des ministères à la part des crédits du plan de relance qui leur sera allouée.

MIEUX PRENDRE EN COMPTE L'IDENTITE DES TERRITOIRES RURAUX DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Définir la ruralité pour une meilleure reconnaissance dans les politiques publiques

Depuis plusieurs décennies, l'approche de l'espace rural reposait sur une définition « en creux » : les territoires ruraux n'étaient pas définis par leurs caractéristiques mais comme non urbains.

La nouvelle définition de la ruralité s'attache au critère de la densité de la population, pour mieux rendre compte de la diversité des territoires. Ainsi, sont considérées comme rurales les communes peu denses et très peu denses, à partir de la grille communale de densité de l'INSEE, et en cohérence avec les définitions européennes. Ce périmètre concerne plus de 21 millions d'habitants, soit plus du tiers de la population française, et plus de 30 000 communes. Des travaux complémentaires seront conduits pour catégoriser plus finement les espaces ruraux ainsi délimités.

Il est proposé que cette nouvelle définition serve très rapidement de référence pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Renforcer la prise en compte des aménités rurales

La biodiversité, l'eau, les paysages, mais aussi l'agriculture sont autant d'aménités rurales, qui méritent d'être mieux connues et valorisées, notamment dans les politiques publiques. Une mission d'experts a été désignée pour clarifier cette notion, l'objectiver et définir les contextes dans lesquels son utilisation serait pertinente. Leurs travaux pourraient notamment déboucher concrètement sur une évolution de la récente « dotation biodiversité », et éventuellement un renforcement de ses moyens d'ici deux ans.





Déployer le programme *Petites villes de demain*

Le programme a été lancé par Jacqueline Gourault et Joël Giraud le 1^{er} octobre 2020 à Barentin (Seine-Maritime). Ce programme est dimensionné pour un millier de communes et intercommunalités de moins de 20 000 habitants (sans plancher) exerçant des fonctions de centralité, et donc offrant un niveau d'équipement et de services à leurs habitants et également aux territoires alentours. Il s'articule en trois piliers : apport en ingénierie, soutien thématique et mise en réseau, dans une approche cousu-main, partant des projets de territoire. Ce programme partenarial est piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et mobilise plus de 30 partenaires aux côtés des ministères, en particulier la Banque des

territoires, l'Anah, le Cerema, l'Ademe et l'Association des petites villes de France.

Le processus de sélection déconcentré étant arrivé à son terme dans les régions Centre Val-de-Loire, PACA et La Réunion, les 170 premières communes éligibles au programme Petites villes de demain sont présentées à l'occasion du Comité interministériel aux ruralités.

En novembre 2020 les Petites villes de demain sélectionnées bénéficient, si elles le souhaitent, d'un soutien d'urgence en particulier pour le commerce. Elles sont accompagnées pour préparer et mettre en œuvre leur projet de territoire pour des villes et territoires dynamiques, riches de leur qualité de vie et engagés dans la transition écologique.

	Centre Val-de-Loire	PACA	La Réunion
Nombre de Petites villes de demain...	89 Petites villes de demain	53 Petites villes de demain	11 Petites villes de demain
... qui représentent	99 communes	60 communes	11 communes
Population moyenne	3 516 habitants	6 011 habitants	7 629 habitants
Nombre de communes rurales (-3500 habitants) parmi les communes PVD	57 communes	24 communes	Aucune



Flécher davantage la DETR au profit des territoires ruraux

Une première utilisation concrète de la nouvelle définition des communes rurales issue du groupe de travail de l'INSEE pourrait être réalisée pour la répartition de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en 2021. Une proposition de la mission parlementaire de la commission des finances de l'Assemblée nationale, visant à rééquilibrer les enveloppes départementales de DETR en faveur des territoires ruraux en prenant en compte pour cette répartition uniquement la population rurale des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) éligibles, a été adoptée à l'Assemblée nationale en première lecture du PLF pour 2021.

Le Gouvernement envisage par ailleurs de préciser par circulaire que la DETR doit bénéficier en priorité aux communes éligibles de ces EPCI mais aussi aux anciennes communes éligibles des communes nouvelles. Cette circulaire rappellera aussi la possibilité de cumul entre dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et DETR pour ne pas en exclure les projets structurants des communes et intercommunalités rurales.

Proroger les zones de revitalisation rurale (ZRR)

Le régime des zones de revitalisation rurale sera prolongé par la loi de finances **jusqu'à fin 2022** pour toutes les communes qui bénéficient des effets du zonage. Cette décision va au-delà des préconisations de l'Agenda rural, qui prévoyait une prolongation jusqu'au 31 décembre 2020.

Vers des contrats de relance et de transition écologique

Le Gouvernement accompagnera chaque territoire qui le souhaite pour décliner un projet de **relance et de transition écologique** à court, moyen et long termes. Calée sur la durée du mandat municipal 2020-2026, cette nouvelle génération de contrats permettra d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, notamment de transition écologique.

Co-pilotés par le Ministère de la Transition écologique et le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et mis en œuvre par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les contrats territoriaux de relance et de transition écologique seront la première concrétisation des « contrats de cohésion territoriale » prévus par la loi du 22 juillet 2019, portant création de l'ANCT.

Désigner des référents ruralités et mobiliser les préfetures

La désignation de référents ruralité au sein de l'administration et des cabinets ministériels implique chaque ministère dans son champ de compétences, pour suivre la mise en œuvre de l'Agenda rural et pour mieux prendre en compte la ruralité dans les politiques publiques qu'ils conduisent. Une circulaire, rappelant les mesures de l'Agenda rural et identifiant celles devant faire l'objet d'un suivi renforcé au niveau des préfetures, sera diffusée à l'issue du CIR. Elle demandera également la désignation d'un référent parmi les membres du corps préfectoral qui sera l'interlocuteur des services nationaux.

RENFORCER L'ACTION DU GOUVERNEMENT DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Accompagner et promouvoir la jeunesse

Accueillir 800 jeunes dans les administrations territoriales

À l'image des volontaires territoriaux en entreprise (VTE), les jeunes diplômés, en priorité boursiers, pourront vivre une expérience professionnelle dans le monde de l'administration territoriale ou des services déconcentrés de l'État. Ils auront ainsi l'opportunité de découvrir la richesse du tissu local des territoires, avec un contrat de 12 à 18 mois, pour appuyer le déploiement de projets dans les territoires ruraux. Les offres et les candidatures pourront être déposées sur une plateforme dédiée.

Proposer des offres de service civique en milieu rural

Le déploiement du service civique dans la ruralité est un vrai potentiel, à la fois pour donner des perspectives d'engagement à des jeunes ruraux et pour permettre à des jeunes d'autres territoires de découvrir les zones rurales. Afin de doubler le nombre de services civiques dans les territoires ruraux, l'Agence du service civique renforcera son animation à destination des collectivités candidates à l'accueil d'un jeune. Une expérimentation

« Permettre aux jeunes ruraux de bénéficier des mêmes chances que dans les métropoles n'est pas une option, c'est un devoir. C'est pourquoi nous travaillons au déploiement de la Boussole des jeunes, un outil qui doit permettre à chacun de trouver sa voie où qu'il soit. C'est pour la même raison que nous travaillons au déploiement du Service civique dans la ruralité, dispositif leur permettant d'allier engagement et épanouissement au service de la société. »

Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

« Jeunes engagés de la ruralité » visant à faire bénéficier 25 territoires ruraux du financement d'un poste de coordination et de développement du service civique sera prochainement lancé. Le développement d'un service civique vers des opérations de restauration ou gestion des milieux naturels serait également envisagé.

Doubler le nombre de bénéficiaires des « cordées de la réussite »

Grâce à un partenariat entre établissements du supérieur et collèges, les cordées de la réussite permettent à des jeunes de découvrir de nouvelles possibilités d'orientation. L'objectif est de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes, quel que soit leur milieu socioculturel, en leur donnant les clés pour s'engager avec succès dans les filières d'excellence. Environ 80 000 élèves en bénéficient chaque année, en particulier dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville. À la rentrée 2020, le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a mobilisé 2,8 millions d'euros pour accompagner cette mesure dans les territoires ruraux. Ainsi, **près de 10 000 jeunes de territoires ruraux ont déjà bénéficié de ce dispositif, et l'objectif est de doubler ce nombre d'ici 2022.**



Améliorer l'accompagnement des jeunes ruraux, du système scolaire à l'entrée dans la vie professionnelle

Les mesures suivantes vont permettre d'améliorer l'accompagnement des jeunes ruraux, du système scolaire à l'entrée dans la vie professionnelle :

- **Les missions locales en milieu rural sont renforcées** pour améliorer le repérage des jeunes concernés et augmenter le nombre de jeunes ruraux entrant en parcours de suivi. Un effort particulier est engagé en faveur de la Garantie jeunes dans les zones rurales les plus fragiles, afin de permettre un accompagnement vers l'emploi ou la formation des 16 à 25 ans, avec une aide financière. Les missions locales multiplieront les projets territoriaux et déploieront des actions pour aller à la rencontre des jeunes qui ne poussent pas la porte de la mission locale.

- La création et le développement des **campus ruraux**, espaces de coopération et d'appui à la conduite de projets destinés à encourager l'esprit d'initiative des jeunes, leurs capacités à créer, sont soutenus. Il s'agit de les accompagner dans leur projet, de leur offrir des espaces de rencontres, de découverte, l'occasion d'expérimenter via des associations et des partenariats avec des acteurs locaux.

- Le déploiement du dispositif « **boussole des jeunes** » dans les territoires ruraux est accéléré. Plateforme numérique destinée aux 15-30 ans, la boussole présente les services et droits mobilisables par le jeune depuis son territoire et l'oriente vers le professionnel correspondant. C'est un dispositif aujourd'hui opérationnel dans sept territoires, concernant 572 communes, dont 125 en zone de revitalisation rurale, soit près de 720 000 jeunes.

Déployer 33 campus connectés ruraux

Les lieux labellisés Campus Connecté, et lancés à l'initiative du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, répondent à un besoin de formation au cœur des territoires. Ce sont des espaces de travail individuel et collectif où tous ceux qui souhaitent se former peuvent suivre, près de chez eux, des formations à distance de l'enseignement supérieur en

bénéficiant d'un accompagnement de proximité : Licence, Master et BTS. Des formations à distance en apprentissage sont en cours de déploiement. **33 campus connectés sont déjà opérationnels à la rentrée 2020**, dont 19 campus dans des départements à dominante rurale. Deux vagues de labellisations suivront dans les prochains mois. L'objectif de 100 campus connectés dont le tiers en zone rurale devrait être atteint dès la rentrée 2021.



SUR LE TERRAIN



A Chaumont, en Haute Marne,

les forces vives se sont mobilisées dès le premier appel à projet pour mettre en place le campus. A la rentrée de septembre 2019, et sans avoir eu le temps de faire beaucoup de communication, il a accueilli ses tout premiers étudiants. Choix d'une formation spécifique, éloignement de l'université, santé... les étudiants se tournent vers le campus connecté pour différentes raisons, et trouvent un accueil personnalisé, des locaux ouverts 6 jours sur 7 de 8h à 20h. L'offre de formations est large, des formations universitaires aux préparations de concours, et la contractualisation avec le Ministère de l'Enseignement supérieur apporte un financement sur 5 ans portant à la fois sur l'investissement et le fonctionnement »

Jean-Michel Zupan, responsable du Campus connecté de Chaumont.

Revenir aux sources sans décrocher de ses études

Sans cette opportunité, Tiphanie, étudiante en BTS Economie Sociale et Familiale, serait entrée dans la vie active : « je suis partie, mais je n'ai pas du tout aimé être loin ! Donc, j'ai préféré revenir à mes sources. Le campus connecté me permet d'étudier ici et de chez moi ».

Rapprocher le numérique de tous les Français

Accélérer la couverture très haut débit

Le programme « France Très Haut Débit » (PFTHD) vise à donner accès à tous les Français à un haut débit fixe de qualité (minimum 8 mégabits/seconde) d'ici à fin 2020 et au très haut débit fixe (minimum 30 mégabits/seconde) d'ici à fin 2022 ainsi qu'à généraliser l'accès à Internet par la fibre optique à l'horizon 2025. L'État s'engage ainsi à hauteur de 3,3 milliards d'euros.

En complément des 280 millions d'euros déjà mobilisés pour la réouverture du guichet de financement en février 2020 et des 30 millions d'euros ajoutés en juillet 2020, le Gouvernement mobilise 240 millions d'euros supplémentaires dans le cadre du plan de relance. Il s'agit de s'assurer que la vingtaine de départements ne disposant pas encore d'un projet financé de généralisation de la fibre à horizon 2025 pourront bien s'inscrire dans cette perspective. Ces crédits permettront également d'accélérer le raccordement des logements et locaux professionnels situés dans les zones les plus difficiles à couvrir du territoire.

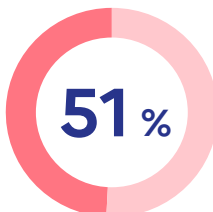
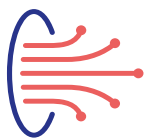
Par ailleurs, l'éligibilité au dispositif « cohésion numérique des territoires » a été étendue. Ce dispositif propose un soutien financier allant jusqu'à 150 euros aux ménages ou aux entreprises ne disposant pas d'une connexion numérique satisfaisante par la fibre ou l'ADSL qui souscriraient un abonnement à une solution non filaire (très haut débit radio, 4G fixe, satellite).

« Le numérique est au cœur du fonctionnement de notre économie, de notre société, de nos territoires. Il est devenu encore plus essentiel d'y accéder en période de crise sanitaire. Le Gouvernement s'est engagé aux côtés des collectivités territoriales pour apporter la connectivité à chaque citoyen, où qu'il habite. Les déploiements de la fibre et de la couverture mobile avancent fortement. Et les fonds mobilisés grâce à France Relance vont nous permettre d'aller plus loin dans les territoires ruraux. Nous accélérons aussi pour proposer à tous les Français des solutions d'accompagnement à l'appropriation du numérique. C'est ainsi que nous rapprochons le numérique du quotidien de tous, partout. »

Cédric O, secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques

Accélérer la couverture mobile

Le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'assurer aux Français une couverture mobile de qualité et un accès au très haut débit. Aussi, en janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs de téléphonie mobile sont parvenus à un accord historique : le New Deal mobile. Cet accord vise à généraliser la couverture mobile de qualité afin de permettre l'ensemble des usages de la 4G dans les situations de la vie quotidienne des



des Français
raccordables
à la fibre

2,5 millions

de lignes ouvertes
aux deux premiers semestres 2020

20 000

lignes par jour ouvert



COUVERTURE CIBLÉE

Un des engagements du New Deal mobile vise à assurer une couverture mobile de qualité dans des zones non ou mal couvertes, en construisant 5 000 nouveaux sites par opérateur, dont une partie sera mutualisée.

L'identification des zones à couvrir en priorité est confiée aux équipes projets locales Etat-collectivités. Depuis le lancement du dispositif, **2 066 nouvelles zones** à couvrir par les opérateurs ont été identifiées et ont fait l'objet d'arrêtés ministériels. Pour l'année 2021, 800 nouvelles zones seront inscrites dans des arrêtés ministériels. Les opérateurs ont 24 mois maximum après publication de l'arrêté pour mettre en service ces nouveaux sites mobiles. À date, plus de **450 pylônes** de ce dispositif ont déjà été mis en service et ont permis de sortir de l'isolement autant de communes jusqu'alors en zones blanches.



Français : zones d'habitation, axes de transport, zones touristiques, zones non habitées rurales ou de montagne, activités économiques, etc. Le Gouvernement a fait le choix dans le cadre du New Deal mobile de prioriser l'objectif d'aménagement du territoire au moyen d'obligations de couverture inédites.

Accompagner les Français vers l'autonomie numérique

Le Gouvernement agit pour proposer une solution d'accompagnement au numérique à tous les Français. Dans le cadre du plan de relance, 250 millions d'euros sont mobilisés pour :

- davantage de médiateurs formés proposant des ateliers d'initiation au numérique ;
- un soutien aux réseaux de proximité qui proposent des activités numériques, partout ;
- des outils simples et sécurisés indispensables aux aidants (secrétaires de mairie, agents France Services, travailleurs sociaux, agents de collectivités territoriales, etc.)

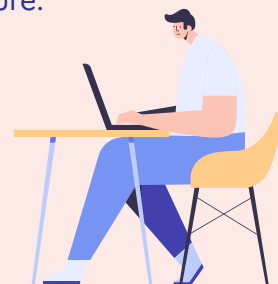
Après concertation avec les collectivités territoriales, le plan sera annoncé le 17 novembre prochain lors de Numérique en Commun[s].

Il bénéficiera notamment aux territoires ruraux et amplifiera les initiatives déjà engagées dans une collaboration entre l'Etat et les collectivités sur le déploiement du Pass numérique ou encore de l'outil Aidants Connect.

AIDANTS CONNECT : UN DISPOSITIF D'AIDE POUR LES DÉMARCHES EN LIGNE

Pour les personnes très éloignées du numérique, l'État généralise dès 2021 le service public Aidants Connect qui permet de sécuriser l'intervention d'un aidant. Aidant Connect est un dispositif permettant de réaliser de façon sécurisée des démarches en ligne à la place d'une personne ne parvenant pas à le faire. Il est testé depuis février 2020 dans 13 territoires, avant sa généralisation en 2021. Une cartographie des lieux de médiation permet aux aidants qui sont au contact de ces publics de les réorienter vers des lieux offrant des services adaptés à leurs besoins. Près d'un million d'euros sont mobilisés sur 2 ans sur cette mesure.

Cet outil sera utile pour les agents France Services mais aussi pour les secrétaires de mairie.



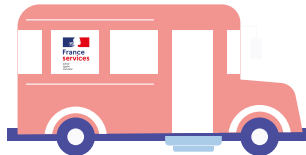
Faciliter l'accès aux services publics

323 France services nouvellement labélisées

Contacteur son référent pôle emploi, remplir un formulaire en ligne, faire une demande d'allocation... Autant de démarches réalisées dans les France services. Ces guichets uniques installés à la ville comme à la campagne constituent une réponse concrète au besoin des habitants d'accès au droit et aux services publics près de chez eux.

856 France services sont désormais ouvertes grâce à la labélisation de 323 nouvelles France services, et le réseau s'élargira jusqu'en 2022 avec de nouvelles labellisations, en priorité dans les territoires particulièrement éloignés des services publics, afin que chaque Français y ait accès à moins de 30 minutes de son domicile.

Au-delà de la couverture territoriale, l'enjeu est aussi de compléter l'offre de services en élargissant les partenariats et en diversifiant les modalités. Un exemple de cette diversification est la mise en place des **bus services**. Ces bus assurent des permanences polyvalentes et itinérantes dans les villages afin de permettre aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien en un lieu unique.



Convention avec la Fondation du patrimoine

Les ministères de la Cohésion des territoires et de la Culture vont conclure avec la Fondation du patrimoine une convention destinée à mettre en place des actions de soutien aux projets des élus des territoires ruraux en matière de patrimoine. Des accompagnements renforcés seront proposés par la Fondation, via des formations et une boîte à outils disponible en ligne. Un prix récompensant les projets les plus innovants sera également créé.



SUR LE TERRAIN



L'Espace France services de **Saint-Méen-Le-Grand, en Ile et Vilaine**, est encore en expérimentation. Associé au point accueil emploi, il accueille près de 30 personnes chaque jour, pour un conseil, une aide, un accompagnement dans une démarche complexe.

« Le lieu a été pensé pour accueillir au mieux, avec l'aide d'un designer. C'est important d'entrer dans un lieu ouvert et chaleureux. C'est un lieu ressource où chacun peut trouver un accompagnement au plus près de chez lui. On accueille des jeunes un peu démunis pour faire des démarches administratives, des personnes qui ne sont pas équipées de matériel informatique ou en difficulté avec le numérique, d'autres qui viennent se renseigner sur leurs droits... Parfois je ne connais pas la réponse à leurs demandes... mais j'ai des référents, un réseau, que je peux contacter et on trouve la réponse. C'est un travail d'équipe. ».

Sabine, animatrice

Faciliter le recours aux services de santé

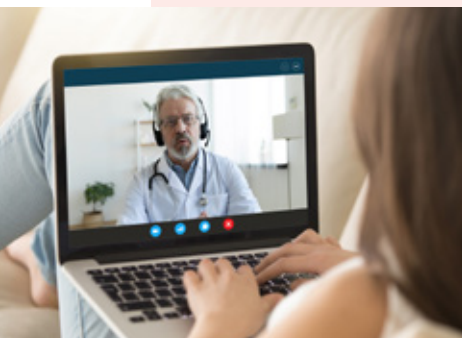
Permettre aux médecins de se recentrer sur leur cœur de métier

Depuis mars 2020, la délégation de certains actes médicaux à d'autres professionnels de santé est possible, permettant de libérer du temps pour les médecins. La stratégie « Ma Santé 2022 » a prévu la création de postes d'assistants médicaux. En octobre 2020, plus de **1 400 contrats d'assistants médicaux ont été signés**. Concrètement, les assistants médicaux pourront accomplir des tâches administratives (accueil, gestion des dossiers médicaux, etc.), de coordination (rendez-vous avec un spécialiste ou autre professionnel de santé, etc.), voire de consultation (préparation d'actes techniques, etc.), en appui au médecin.

Développer la télémédecine

La crise a été riche d'enseignements en matière d'usage de la télémédecine, puisqu'elle a montré l'acceptabilité de ce type de consultation. Le nombre de consultations en télémédecine est passé de **50 000 à un million par mois pendant la crise**. Les critères de recours à la télémédecine et de remboursement de ce type de consultation ont été assouplis. Des négociations se sont ouvertes en 2020, avec les médecins, pour définir les évolutions à conserver ou encadrer dans un cadre hors crise.

LES TÉLÉCONSULTATIONS REMBOURSÉES À 100 %



La prise en charge intégrale des actes de téléconsultation pour l'ensemble des assurés est prolongée pour faciliter le recours à la télémédecine, notamment dans les zones rurales.

“ Mon rôle, c'est de garantir les meilleurs soins pour tous, où que l'on vive sur le territoire. C'est pourquoi le Ségur va déconcentrer encore davantage notre politique de santé, pour mieux répondre aux besoins de santé des territoires et à leurs élus. Dans les territoires ruraux, je crois beaucoup que l'exercice coordonné, avec les CPTS, les MSP, permettra de créer les conditions pour attirer et fidéliser les professionnels de santé. »

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé

Déployer des stages d'interne en médecine dans les territoires ruraux

Depuis la loi Santé du 24 juillet 2019, les étudiants de médecine générale doivent réaliser au cours de leur dernière année « au minimum un stage d'un semestre en pratique ambulatoire », en priorité dans une zone sous-dense, soit l'objectif de 1 500 stages supplémentaires réalisés en territoire rural.

VALORISER LES INITIATIVES LOCALES EN MATIÈRE DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL MÉDICAL



Le département du Puy-de-Dôme a mis en place un dispositif innovant intitulé « **Trajectoires Puy-de-Dôme** ». Ce dernier prévoit la création d'un centre de santé composé de médecins salariés par la collectivité et situé sur plusieurs sites dans le Puy-de-Dôme. Les sites ne sont installés que lorsque la carence d'offre de médecine générale est avérée afin de ne pas entrer en concurrence avec les praticiens libéraux ou d'éventuelles initiatives d'installation. Les médecins sont assistés par un personnel administratif afin de pouvoir se concentrer sur leurs patients et travaillent sous la responsabilité et l'animation d'un médecin coordinateur. Le Gouvernement envisage de permettre le développement de ces initiatives, en autorisant le recrutement de personnel médical dans les centres de soin de proximité par les départements et les communes.

Renforcer la mobilité

Relancer les trains de nuit

Le gouvernement s'est engagé à redynamiser par la rénovation du matériel roulant des lignes Paris-Briançon et Paris-Rodez et à relancer les lignes de nuit Paris-Nice et Paris-Tarbes. Le plan de relance inclut d'ailleurs un financement de 100 millions d'euros pour la modernisation des voitures dédiées à ces lignes. Par ailleurs, comme il s'y était engagé dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, un rapport est actuellement en cours d'élaboration sur l'opportunité de redévelopper un réseau de trains Intercités et de trains de nuit.

Petites lignes ferroviaires

Les premières conventions « petites lignes ferroviaires » ont été signées avec les régions Centre-Val de Loire et Grand Est en février 2020. D'autres régions s'engagent dans la démarche. Le plan de relance, qui apporte 300 millions d'euros supplémentaires au développement des petites lignes, permettra d'accélérer la mise en œuvre de cette mesure.

France Mobilités

L'appel à manifestation d'intérêt porté par l'Ademe « France Mobilités - Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables » vise à encourager de nouvelles

« Se déplacer est essentiel dans la vie quotidienne pour l'émancipation individuelle, le développement économique, la cohésion sociale et territoriale. Il est indispensable d'offrir cette pleine capacité à nos concitoyens. Le défi de mobilités durables auxquels est confrontée notre société appelle de nouvelles réponses. France Mobilités a engagé une transformation dans nos manières de mener des politiques publiques, en permettant par des innovations de trouver des solutions concrètes de mobilités, adaptées aux territoires ruraux. »

Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports

solutions de mobilité quotidienne innovantes répondant à un besoin local dans les territoires peu denses. Il favorise également la mise en relation entre les territoires candidats et les territoires et des entreprises pionnières afin de bénéficier de leur retour d'expérience. Depuis 2018, les quatre éditions de cet appel à manifestation d'intérêt ont permis de distinguer une centaine de territoires lauréats qui ont bénéficié d'un soutien en ingénierie et d'un soutien financier. Une nouvelle édition de l'appel à manifestation d'intérêt pour 2021 sera lancée dès décembre 2020, avec un financement à hauteur de 3 millions d'euros.

Améliorer la vie quotidienne dans les territoires ruraux



Alimentation de qualité pour tous nos enfants

La crise sanitaire a révélé des difficultés pour certaines familles de fournir une alimentation de qualité à leurs enfants qui n'avaient plus accès aux cantines scolaires. Améliorer la qualité de l'offre en cantine et réduire le coût des repas en misant sur des produits frais locaux ou la réduction du gaspillage est donc crucial. Cela est en cohérence avec la loi Egalim qui prévoit qu'à horizon 2022, **50% de produits** servis dans la restauration collective soient bio, de qualité et durables. Le plan de relance consacre 50 millions d'euros pour accompagner les cantines dans cette démarche.

Relocaliser l'agriculture et développer les circuits courts

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire et font l'objet d'un soutien de 80 millions d'euros dans le cadre du plan de relance. 98 territoires sont accompagnés dont 41 sont déjà labellisés. Plus de 200 projets sont identifiés à l'échelle nationale.

Soutenir les restaurateurs et les hôtels dans les territoires ruraux

Dans le cadre du plan de relance, le fonds tourisme durable doté de 50 millions d'euros est destiné à soutenir financièrement les initiatives en matière de tourisme durable, particulièrement en milieu rural.

Les restaurants sont particulièrement concernés puisque l'opération « 1 000 restaurants durables », vise à soutenir 1 000 restaurants situés en priorité dans des communes rurales et concourant à la revitalisation des centres-villes. Près de 10 millions d'euros sont mobilisés sur cette opération pour apporter un soutien financier ou en ingénierie, par le biais de l'Ademe. Un budget de 40 millions d'euros sera mis en place pour accompagner la rénovation énergétique des hébergements touristiques, prioritairement en milieu rural. Enfin, l'Ademe accompagnera également des établissements locaux qui veulent développer des offres de « slow tourisme », c'est-à-dire de tourisme en milieu rural.



SUR LE TERRAIN



À **Lons-le-Saunier**, après avoir constaté dans les années 90 des taux élevés de pesticides et de nitrates dans les nappes phréatiques situées sous des prairies, la ville a travaillé à la conversion des agriculteurs en production biologique pour protéger la zone de captage de l'eau. Aujourd'hui, une cinquantaine d'éleveurs et maraîchers bio fournissent le restaurant municipal. Une légumerie a été construite afin de réduire le circuit de livraison des producteurs.



ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS L'INGÉNIERIE DE LEUR PROJET

Afin de favoriser la mise en œuvre du plan de relance en faveur des PAT et cantines, plusieurs types d'accompagnement seront mis en place conjointement par les ministères de l'Agriculture et de l'alimentation et de la Cohésion des territoires, avec l'appui de l'Agence nationale de cohésion des territoires :

- une offre d'ingénierie pour accompagner les territoires dans leurs projets ;
- la centralisation et la diffusion très large des outils et ressources existants (cahiers de clauses de marchés publics, etc.) ;
- le renforcement de l'animation des projets engagés dans les démarches PAT.

Un an d'action de l'Agenda rural : des actions concrètes au service de la ruralité

Renforcer la mobilité

En zone rurale, la capacité à se déplacer est déterminante, particulièrement pour les jeunes. Avoir le permis et un moyen de transport est indispensable pour accéder à une formation, et surtout un emploi. Selon une étude du Conseil économique, social et environnemental, 32 % des jeunes ruraux n'ont pas pu assister à un entretien d'embauche faute de transport.

Le permis de conduire facilité pour les jeunes

Financement du premier passage du code grâce au dispositif Pix, mise à disposition de simulateurs de conduite dans les missions locales, soutien au permis à 1 euro par jour : autant de mesures mises en place pour renforcer la mobilité des plus jeunes et leur donner plus facilement la possibilité de passer leur permis de conduire. Le permis à 1 euro par jour facilite les démarches des jeunes avec les banques et leur permet de financer leur permis avec un prêt à taux zéro.

Faire émerger des stratégies de mobilité sur les territoires pour proposer des solutions concrètes

La loi d'orientation des mobilités donne aujourd'hui un cadre d'action aux territoires ruraux pour améliorer la mobilité de leurs concitoyens en leur proposant des solutions de mobilité adaptées, durables et solidaires, comme le covoiturage, le transport d'utilité sociale, l'autopartage, le transport à la demande. Les initiatives déjà engagées et recensées sur la plateforme France Mobilités sont amenées à se développer de manière plus systématique sur les territoires puisqu'à partir du 1^{er} juillet 2021, chaque communauté de communes sera couverte par une autorité organisatrice de la mobilité.

POURQUOI FAVORISER LES SIMULATEURS DE CONDUITE ?

Donner l'accès aux simulateurs de conduite aux jeunes présente l'avantage de réduire le nombre d'heures de conduite, et donc d'en réduire le coût.



Reconnaître l'engagement des élus

Renforcer le statut des élus

La loi « Engagement et proximité », de décembre 2019 vise à valoriser l'engagement dans la vie publique de nos concitoyens et à faciliter l'exercice du mandat local, notamment en milieu rural. Elle réconcilie ainsi le mandat avec la vie professionnelle et personnelle en créant un **droit à la prise en charge des frais de garde et des frais de déplacements**. Elle promeut le dispositif de **validation des acquis de l'expérience** pour les élus après mandat. D'une manière générale, cette loi comporte des mesures en faveur des élus des communes rurales qui ont de nombreuses charges et moins de moyens que les grandes villes. Ainsi, la dotation particulière élu local (DPEL) a été réformée et augmentée en 2020 de 28 millions d'euros au bénéfice de 12 500 petites communes.



MIEUX SE FORMER

La loi réforme la formation des élus locaux. Le droit à la formation est désormais ouvert à chaque élu, dès la première année de son mandat. Aujourd'hui, seuls 10 % des élus bénéficient d'une formation.

Associer les élus communaux à la gestion de l'intercommunalité

Pour les élus des petites communes, l'intercommunalité apparaît parfois comme un niveau de décision dont ils sont éloignés. Dans ce cadre, le pacte de gouvernance introduit par la loi « Engagement et proximité » permet de définir et préciser comment ces élus seront davantage associés à la gestion intercommunale.



SUR LE TERRAIN



À la communauté de communes **Lauragais Revel Sorézois**, en Haute-Garonne (28 communes, 21 700 habitants), le pacte de gouvernance est en cours de mise en œuvre, « *pour favoriser l'expression de chacun, et la prise en compte de son avis. Une meilleure association des élus communaux permettra de travailler en bonne intelligence sans opposer commune et intercommunalité* ».

Judith Ardon, Maire de Nogaret, pilote du projet

Améliorer la vie quotidienne dans les territoires ruraux

De nouveaux tiers-lieux ruraux lauréats

Depuis plusieurs années, à l'initiative d'acteurs privés et de collectivités territoriales, de nouveaux lieux d'activités et de services se sont créés partout en France, et notamment dans les territoires ruraux. Ces « tiers-lieux » permettent de se regrouper, créer, inventer, travailler, faire ensemble et sont donc d'incroyables leviers de cohésion sociale



et territoriale. L'État accompagne les dynamiques à l'œuvre dans les territoires avec l'appui du programme spécifique « Nouveaux lieux, nouveaux liens » : 60 tiers-lieux de zone rurale sont d'ores et déjà reconnus dans ce cadre et bénéficient d'un accompagnement spécifique.

LA RETRAITE À 1 000 EUROS POUR TOUS LES AGRICULTEURS

La loi n° 2020-839 visant à assurer la revalorisation des pensions de retraite agricoles en France continentale et dans les outre-mer acte une revalorisation à 85 % du SMIC au plus tard à partir du 01/01/2022 pour les actuels et futurs retraités ayant le statut de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, et porte ainsi leur retraite à 1 000 euros.

Soutenir le petit commerce rural

Au-delà d'une source d'activité économique essentielle pour nos villages, les commerces de proximité contribuent à la qualité de la vie quotidienne des habitants et constituent des lieux de convivialité à part entière. Pour autant, la pérennité de ses petits commerces est fragilisée par la faible densité de population et les difficultés ont été accentuées par la crise sanitaire.

Les zones de revitalisation des commerces en milieu rural

Dans ces zones, les communes et leurs établissements peuvent, par délibération, exonérer de fiscalité locale les petits commerces. Dans ce cadre, les commerces des communes rurales les plus fragiles peuvent bénéficier d'exonérations partielles de contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), de taxe sur le

foncier des propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE). Ces exonérations seront compensées par l'État à hauteur de 33 % jusqu'en 2023. Elles permettent non seulement d'aider les commerçants qui voudraient lancer ou reprendre une activité dans une commune rurale, mais aussi de préserver les commerces existants qui souffrent d'une grande vulnérabilité économique.



Restaurer des lieux de convivialité

Pour favoriser le retour et le maintien de restaurants et de cafés dans des communes rurales, le Gouvernement a décidé de créer de nouvelles licences IV, gratuites et non-transférables au-delà de l'intercommunalité, dans les communes de moins de 3 500 habitants qui n'en disposaient pas auparavant.

En parallèle, l'opération 1 000 cafés, pilotée par le Groupe SOS, a fait l'objet d'un appel à candidatures en 2019, auprès des communes de moins de 3 500 habitants volontaires pour

créer un café multiservices : 800 candidatures ont été reçues, 24 projets ont été retenus en janvier puis 20 autres cet été. Le programme a pour objectif de créer ou de reprendre des cafés multiservices dans des communes de moins de 3 500 habitants, dans lesquelles il n'existe plus de café voire de commerces de proximité. Il a ainsi vocation à développer un café avec licence IV et une petite restauration légère, espace de convivialité à partir duquel sont proposés des services de proximité répondant aux besoins de la commune et identifiés avec les habitants.

Promouvoir la vie associative, culturelle et sportive

Les territoires ruraux sont riches de leur maillage associatif dans les secteurs de la culture et du sport, et ce maillage est un vecteur important des services proposés aux habitants.

Musées numériques

200 micro-folies seront déployées dans les territoires ruraux d'ici 2022. Ces musées sont des lieux pluridisciplinaires, ouverts aux publics de tous âges et permettant de découvrir en réalité virtuelle les œuvres majeures de 12 établissements culturels nationaux fondateurs et partenaires du projet. Une attention particulière est portée à la création de collections numériques permettant de découvrir la richesse et la diversité du patrimoine local. Ils peuvent être complétés par un FabLab, un espace de réalité virtuelle, une scène, une bibliothèque/ludothèque ou encore un espace de convivialité. Aujourd'hui, ce sont déjà 61 Micro-Folies qui sont en cours de déploiement dans les territoires ruraux.

Le soutien aux équipements sportifs de proximité

En 2019, près de 23 millions d'euros ont été mobilisés pour la construction ou la rénovation d'équipements sportifs en zones rurales et en outre-mer. En 2020, l'Agence nationale du sport (ANS) maintient son effort :

« Le ministère de la Culture s'engage pleinement dans la mise en œuvre de l'Agenda rural. La culture doit, plus que jamais, être accessible à tous les habitants, dans tous les territoires. Le déploiement des Micro-Folies, l'accompagnement des bibliothèques en zone rurale, la mobilisation de l'ensemble des opérateurs du ministère en partenariat avec les collectivités territoriales pour favoriser les projets hors-les-murs ou les résidences d'artistes font partie de mes priorités déclinées au cœur des zones rurales par les directions régionales des affaires culturelles. »

Roselyne Bachelot, ministre de la Culture



l'accent est mis sur les communes inscrites dans un contrat de ruralité, ou les bassins de vie comprenant au moins 50 % de population en zone de revitalisation rurale.

Renforcement du réseau de lecture publique en zone rurale

Le plan « ouvrir plus, ouvrir mieux » lancé en 2018 par le Gouvernement a permis d'accompagner de nombreuses bibliothèques en zone rurale dans les extensions d'horaires d'ouverture mais aussi le recrutement de professionnels. Cet effort sera poursuivi et amplifié dans les années à venir. La création

de contrats départementaux de lecture itinérants (CDLI) doit également permettre aux bibliothèques départementales de prêt de renforcer leur rayonnement en milieu rural.

Label « Capitale française de la culture »

Ce nouveau label du ministère de la Culture distingue, tous les 2 ans, l'innovation artistique et l'attractivité culturelle d'un territoire de vie, une ville ou un groupement de collectivités. Les collectivités peuvent présenter leur candidature jusqu'au 31 décembre 2020.

Assurer la sécurité du quotidien

Déploiement de la police de sécurité du quotidien (PSQ) dans les territoires ruraux

De nouvelles mesures en faveur de la sécurité des habitants des territoires ruraux ont poursuivi leur déploiement. Ainsi, les dispositifs de prévention à l'égard des publics vulnérables et spécifiques ont été renforcés.

Un référent élu de la gendarmerie a été désigné pour chaque maire. Il est le point de contact privilégié de l'élu pour toutes les questions de sécurité du quotidien concernant la commune.

De même, la gendarmerie dans la continuité du « Grenelle sur les violences conjugales » s'engage résolument dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Un travail de partenariat avec les associations de lutte contre les violences intra familiales est développé afin de mieux prendre en compte les victimes. De même, un réseau de 188 intervenants sociaux œuvrant au sein des unités de gendarmerie effectue l'interface entre les services sociaux et les victimes pour les situations sociales révélées à l'occasion de l'activité des brigades de gendarmerie.

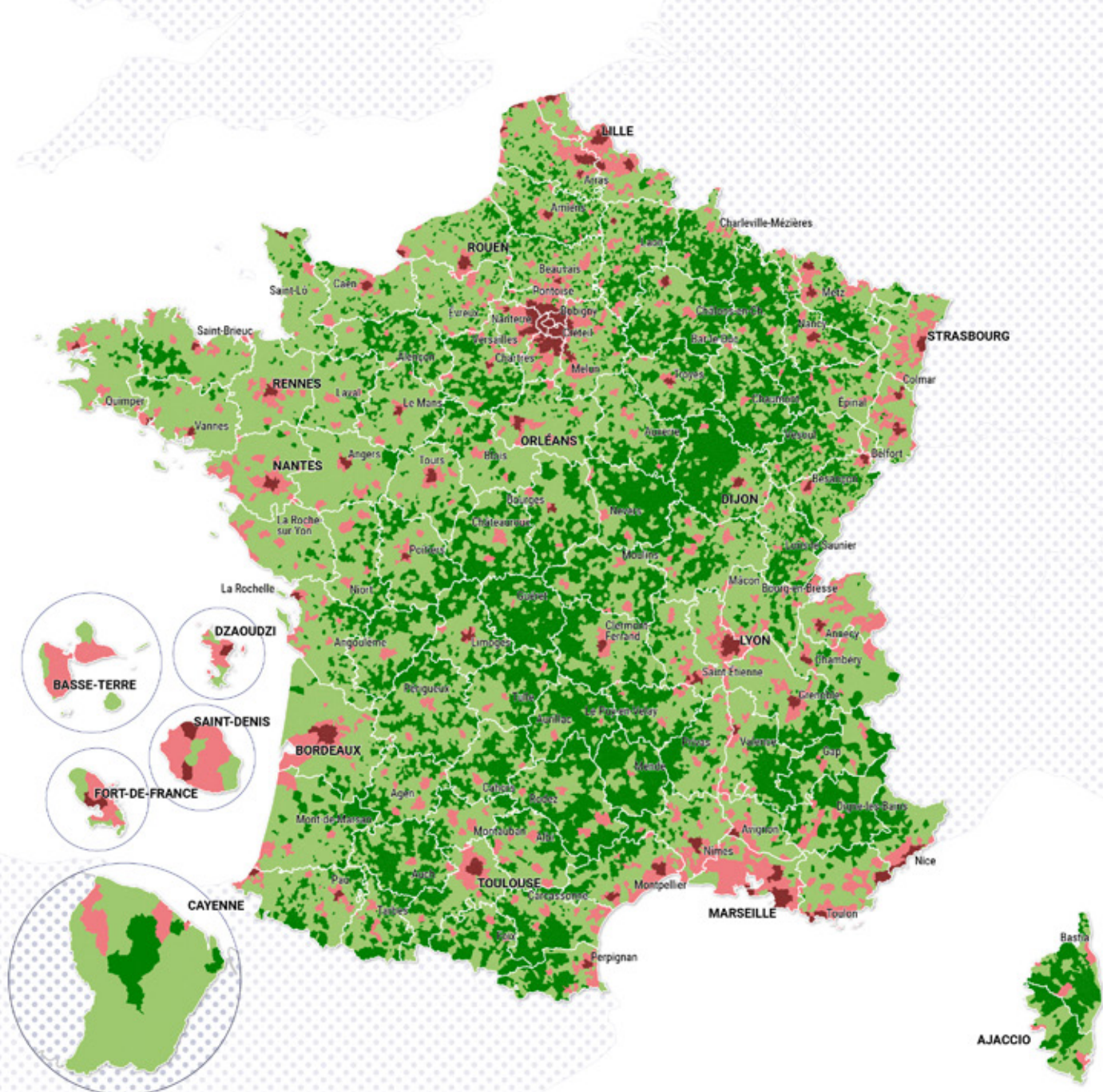
Les agriculteurs constituent également une population faisant l'objet de mesures spécifiques. En effet, entre 2018 et 2019, on observe une hausse de 23 % des destructions et dégradations sur les exploitations agricoles. Parce que chacun peut être acteur de la sécurité, la gendarmerie a encouragé la signature de conventions partenariales avec les élus et les habitants des communes, les bailleurs, les sociétés de transports, les chasseurs ou les agriculteurs.

À ce jour, 6 025 communes sont engagées dans des conventions de participation citoyenne.



Les résultats en cartes

ZONAGE RURAL : COMMUNES PEU DENSES ET TRÈS PEU DENSES



Catégorie de commune
selon la grille communale de densité

- Très dense (781)
- De densité intermédiaire (3398)
- Peu dense (18 777)
- Très peu dense (12 012)

GRILLE COMMUNALE DE DENSITÉ

La typologie proposée sur cette carte provient de la grille communale de densité, établie par l'Insee et regroupant les communes en quatre catégories : densément peuplées, de densité intermédiaire, peu denses et très peu denses. En plus de prendre en compte la densité d'habitants, l'Insee étudie la distribution de la population à l'intérieur du territoire de la commune, en découpant ce dernier par des carreaux d'un kilomètre de côté. Il est ainsi possible de reconnaître et de qualifier des zones agglomérées, à partir desquelles se construit la typologie.

Source : Insee, Grille communale de densité COG 2020 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 11/2020

Progression de la couverture 4G depuis la mise en place du *New Deal mobile*

1^{er} janvier 2018

45 %

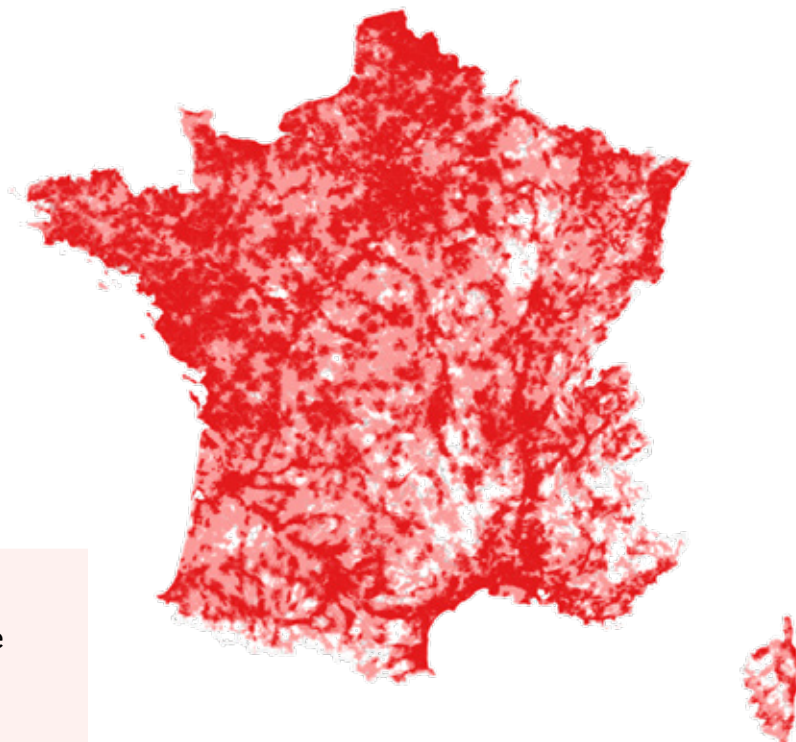
Surface couverte par tous les opérateurs

89 %

Surface couverte par au moins un opérateurs

+ 30 points de surface couverte en 4G par l'ensemble des opérateurs

+ 7 points de surface anciennement en zone blanche aujourd'hui couverte en 4G par au moins un opérateur



1^{er} juillet 2020



76 %

Surface couverte par tous les opérateurs

96 %

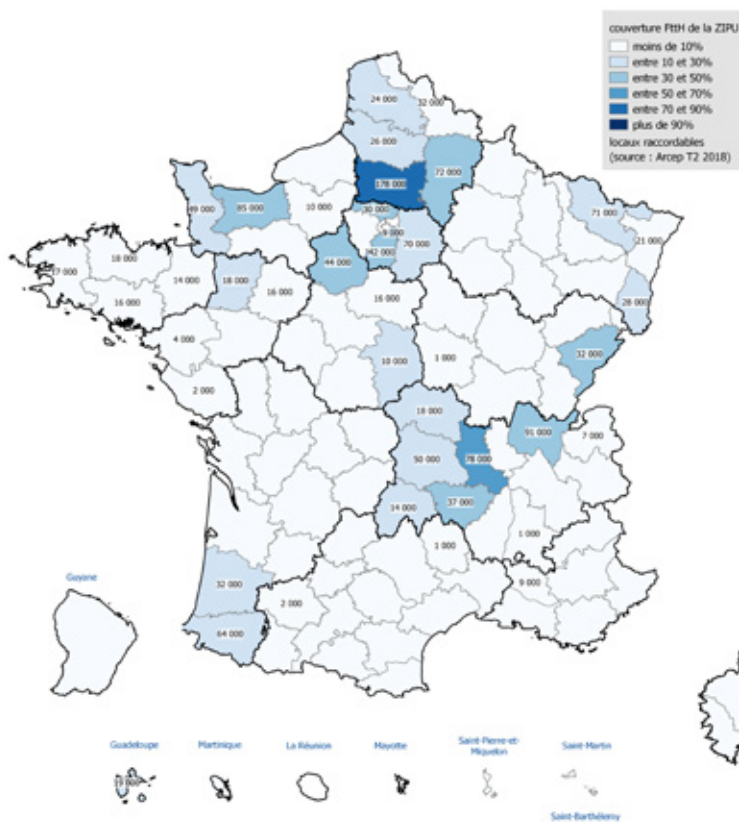
Surface couverte par au moins un opérateurs



 Couverture par tous les opérateurs
 Couverture par au moins un opérateur

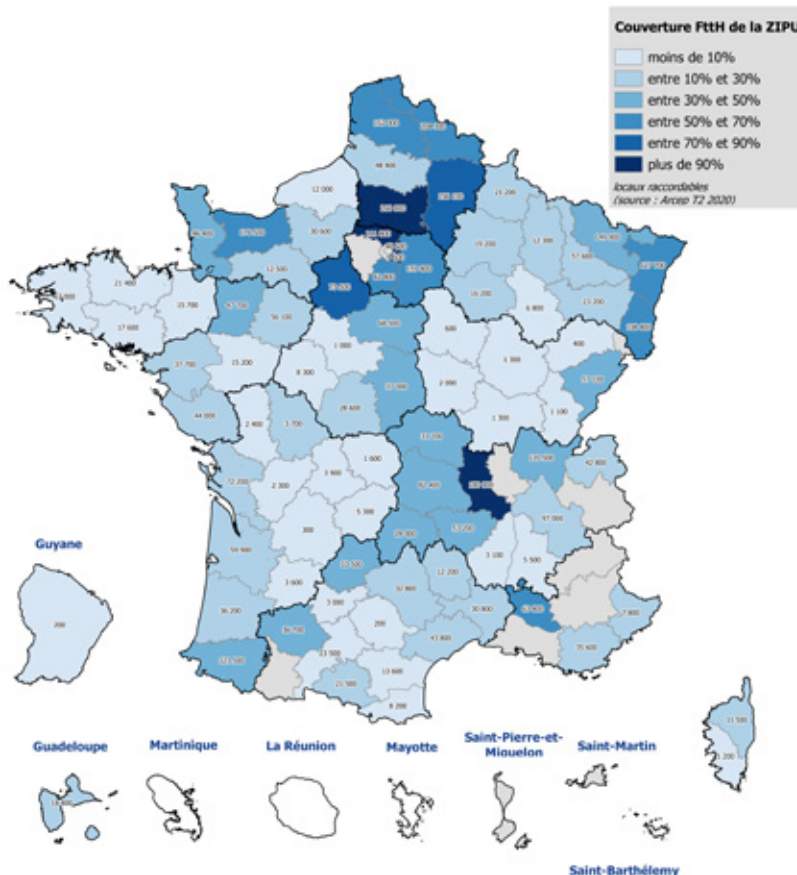
Zones d'initiative publique : volume de lignes FttH raccordables dans chaque département

T2 2018



T2 2020

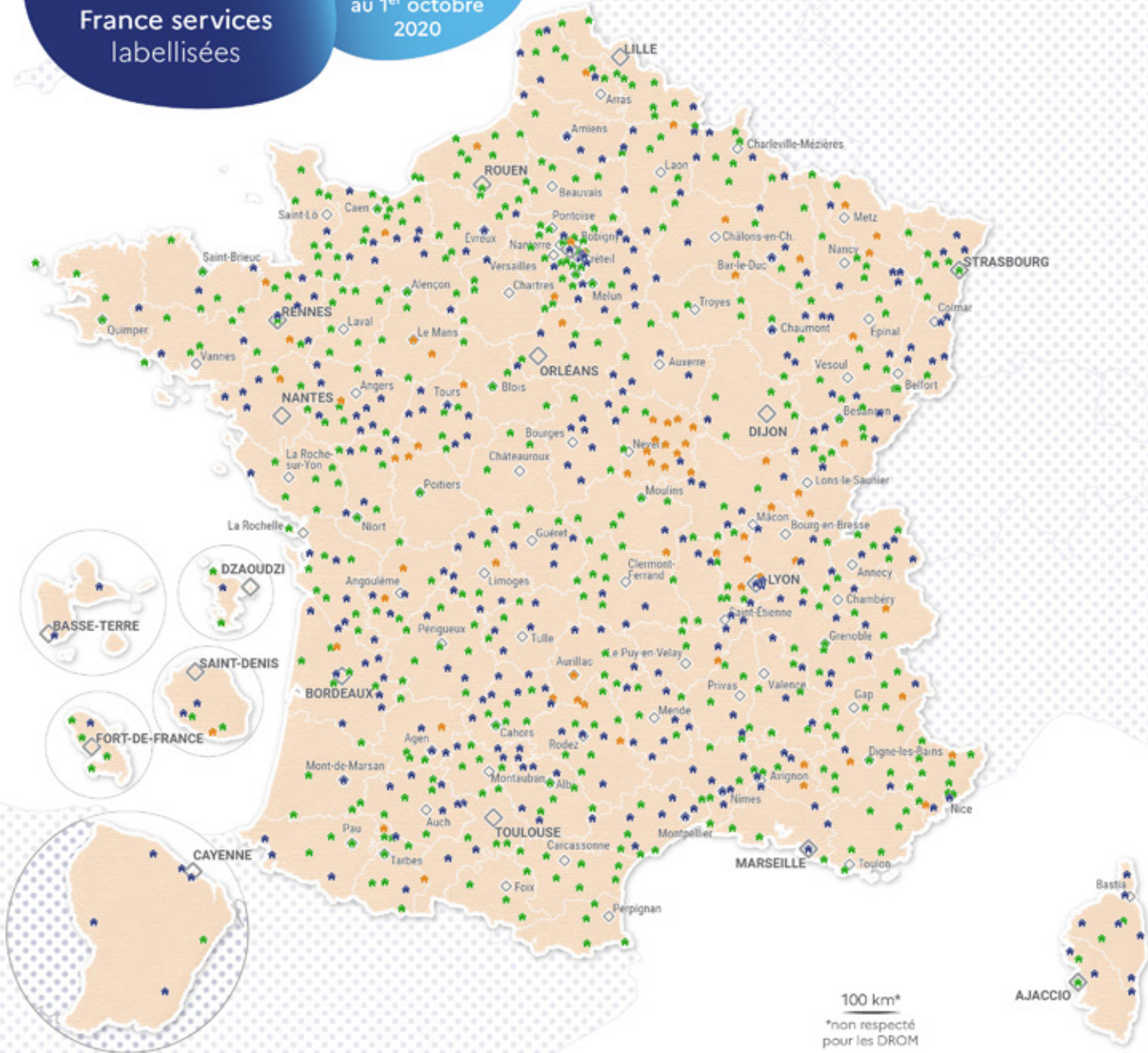
- Au T2 2020, environ 4 millions de locaux sont éligibles au FttH en zones d'initiative publique.
- Certains RIP achèvent leurs déploiements FttH (Loire, Oise).



NOUVELLES LABELLISATIONS FRANCE SERVICES

856
France services
labellisées

dont **323**
au 1^{er} octobre
2020



Localisation

à la commune, par vague de labellisation

- ★ France services labellisée au 1^{er} octobre 2020 (323)
- ★ France services labellisée au 1^{er} février 2020 (73)
- ★ France services labellisée au 1^{er} janvier 2020 (460)

Repères

- ◇ Préfecture de région
- ◇ Préfecture de département

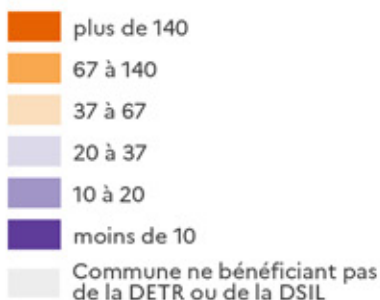
Source : ANCT 2020 • Réalisation : ANCT pôle ADT - Cartographie 10/2020

RÉPARTITION DES DOTATIONS D'INVESTISSEMENT (DETR, DSIL)

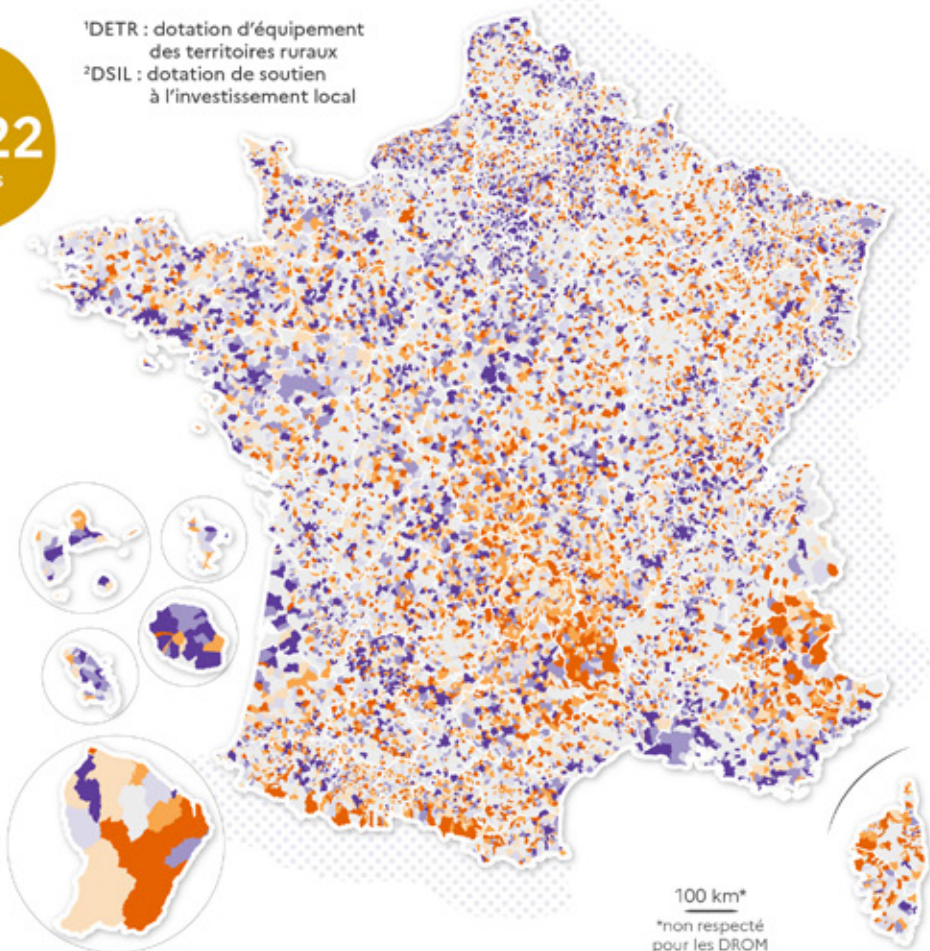
22 014 projets financés par la DETR¹ et la DSIL² dans **15 422** communes en 2019

¹DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux
²DSIL : dotation de soutien à l'investissement local

Montant de dotation (DETR, DSIL) versé dans les communes en € par habitant, en 2019



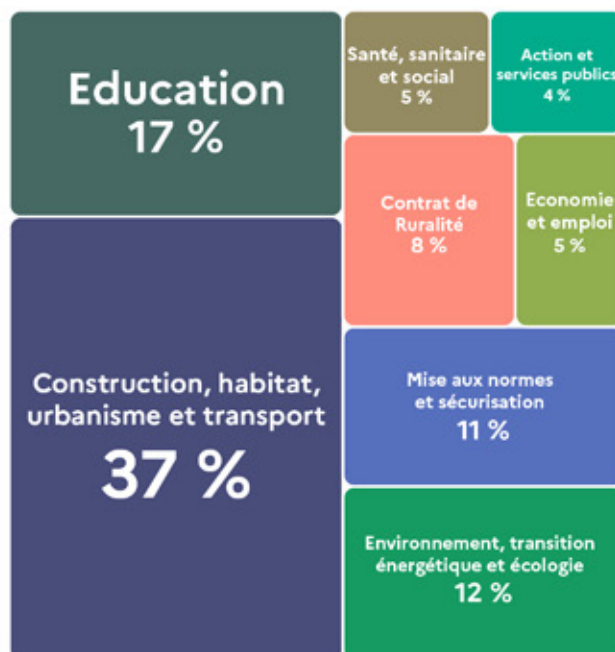
Dotation par habitant dans les communes :
- de moins de 500 habitants : 117,73 €
- de 500 à 999 habitants : 71,97 €
- de 1 000 à 1 999 habitants : 57,93 €



Nombre de projets financés dans les communes par strate démographique



Répartition de l'enveloppe DETR-DSIL par thématique en pourcentage



Source : Direction générale des collectivités locales 2018
Traitement et réalisation : ANCT, pôles ADT et PVI - Cartographie 11/2020





14 novembre 2020

Dossier de presse

2^e comité interministériel aux ruralités

CONTACTS PRESSE

01 44 49 89 06 / 40



www.cohesion-territoires.gouv.fr



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*